



### **Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2024 de l'association Moulin Bouteiller**

L'association Moulin Bouteiller a tenu son assemblée générale ordinaire le vendredi 20 décembre 2024 à 18h en la salle Méniscoul de Piriac-sur-Mer.

14 personnes présentes et 25 pouvoirs.

Jean-Claude Julien préside l'assemblée de ce soir, remercie les personnes présentes pour leur venue à ce rendez-vous annuel et ouvre la séance.

#### **Rapport moral et d'activité :**

Grégoire Judic fait la lecture du rapport moral et d'activité 2024 :

Nous tenons, tout d'abord, à vous remercier pour votre présence ce soir et particulièrement Madame Dacheux maire de Piriac et membre de l'association, ainsi que deux membres du conseil municipal, madame L Mabo et P Geslan 1er adjoint. Vous témoignez, par votre présence, ainsi de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association.

Depuis la prise de fonction de la nouvelle municipalité, des crédits ont été votés et un rendez-vous en visioconférence a eu lieu entre l'architecte et l'équipe municipale qui a travaillé sur le devenir du moulin. Dossier très complet engagé lors de la précédente mandature. Le dernier conseil municipal a fait valider une demande d'urbanisme pour la seule parcelle du moulin ce dont nous nous réjouissons.

Par contre, nous aimerions savoir si la municipalité a réfléchi sur la future destinée du parking camping-car. Une ligne budgétaire de 250 000€ a été votée en avril et la municipalité compte désormais rechercher des subventions d'organismes susceptibles d'accompagner le projet tout cela semble aller dans le bon sens.

Nous souhaitons que le dialogue engagé avec la municipalité existe et perdure tout au long des travaux et que des rendez-vous réguliers puissent nous permettre de continuer à nous inscrire dans ce projet qui est surtout celui des Piriacais et des Piriacaïses.

A ce sujet, nous souhaiterions savoir comment la municipalité perçoit notre association à savoir quel type de collaboration et d'échanges envisagez-vous tout au long de l'avancement du projet de réhabilitation du moulin ? Ceci est important pour nous, afin de savoir quel est la destinée de notre association.

Notre unique activité, cette année, a donc été le vide-greniers sur l'emplacement des parkings autos. Vide-greniers qui a connu un fort succès avec une très belle affluence.

Ce rapport est voté à l'unanimité

#### **Rapport Financier :**

Parole est ensuite donnée à Jean-Yves Jouan, trésorier de l'association. Ce dernier nous indique que malgré une baisse importante des adhésions les comptes de l'association sont sains, Nous disposons de la somme de 1840 € en banque . et sans avoir demandé de subvention à la mairie .Le vide greniers a rapporté à l'association la somme de 55 € net , mais il permet surtout de faire découvrir le site du moulin que beaucoup d'exposants ne connaissaient et aux très nombreux visiteurs .

En parallèle, Jean-Claude Julien annonce que l'association ne demandera pas de subvention auprès de la municipalité pour l'année 2025.

Ce rapport est voté à l'unanimité

#### **Election du CA :**

Jérôme Dangy nous a fait part de sa démission du conseil d'administration pour raisons personnelles. Il y a lieu de le remplacer pour le poste de trésorier-adjoint qu'il occupait. Olivier Appé se porte candidat pour prendre sa succession , et le CA a enterriné cette demande.

Nous avons une nouvelle candidature en la personne de Jean-Claude Ribault pour intégrer le CA.. Suite à un vote à main levée , il est élu à la majorité .

#### **Questions diverses :**

Emmanuelle Dacheux, maire de Piriac et adhérente de l'association revient sur divers points abordés dans le rapport moral :

La question de la vocation de l'association est effectivement à redéfinir, celle-ci ne peut gérer un bâtiment propriété communale tel le moulin. Toutefois, elle a un rôle essentiel dans la promotion du projet de réhabilitation et pourra être consultée pour avis/conseils vis-à-vis du projet de la restauration du moulin. En attendant, il faut que le projet mûrisse pour impliquer concrètement l'association à une éventuelle « animation » du bâtiment.

L'association doit réfléchir à une modification de ses statuts .

L'association a envoyé plusieurs courriers à Mme le Maire pour solliciter des rendez-vous et pour en savoir un peu plus sur les avancées du projet. Ces derniers sont restés sans réponse à ce jour. Une explication est donnée, pour la simple et bonne raison que les différents mails n'ont pas été reçus, l'adresse email utilisée n'étant plus fonctionnelle,- ce que nous ignorions- il y aura lieu de passer par le secrétariat de la mairie qui transfèrera.

Concernant l'avancée du projet, Emmanuelle Dacheux et Philippe Geslan tiennent à rassurer l'association et à donner quelques nouvelles récentes. Il est question de reprendre le projet envisagé par la municipalité précédente, initié par Jean-Claude Ribault et son équipe. Ce projet consiste en la remise en état intégrale du moulin (toiture, papillon, ailes avec voilures et mécanisme intérieur). Le magasin accueillera des expositions, et du dernier étage, les visiteurs pourront avoir une vue sur l'horizon. L'architecte en charge du projet est Eric Drouart basé à Plumelec (56).

Une rencontre sera programmée entre l'association, la municipalité et l'architecte pour échanger sur le projet.

Plusieurs membres de l'association s'inquiètent de la proximité du très gros cupressus masquant non seulement le moulin, mais aussi pouvant causer de graves dommages sur la tour en elle-même s'il venait à être renversé par une forte tempête. Ce dernier n'étant pas classé arbre remarquable sera complètement retiré pour permettre de donner l'espace nécessaire au moulin et en particulier aux ailes.

Actuellement la commune est en recherches de subventions pour compléter le financement du projet (estimé à 500 000€). La période actuelle étant difficile, les budgets et subventions accordés au patrimoine par les régions et départements sont drastiquement réduits, mais il ne faut pas désespérer et tenter le tout pour le tout.

Les camping-cars quitteront ensuite les lieux par la dénonciation du contrat d'occupation des lieux. Un accord a été entendu entre la société gestionnaire et la municipalité.

La municipalité a également la possibilité de récupérer 2 terrains à proximité du moulin pour l'aménagement d'un espace vert et d'habitations/établissements autonomes.

Il est également question de déplacer l'office de tourisme, actuellement situé dans un endroit pas toujours facile d'accès pour les véhicules les jours de forte affluence, à proximité du moulin. Ce dernier deviendra la vitrine de la commune étant à l'entrée du centre-ville.

Les nouvelles sont donc positives et si tout va bien, les choses devraient avancer davantage courant 2025. Nous n'avons qu'une hâte, que le moulin retrouve sa splendeur d'antan dans un avenir proche !

La séance est levée vers 19h.

Le collège de l'association Moulin Bouteiller

